



Un peu de chaleur, quelques petites douceurs

## *Fin de semaine de la Saint-Valentin*

La fête de la Saint-Valentin nous donne une occasion de trouver du réconfort en plein cœur de l'hiver. Dans notre communauté cette année deux rencontres vous sont proposées :



**Samedi 11 février 2012, 16h à l'église : Messe**

Deux guitaristes, quelques chanteurs autour de Mme Chantal Martin vous proposent une messe chantée pour trouver du réconfort et rendre grâce pour l'Amour donné et reçu. Aussi à cette messe : l'onction des malades.

**Dimanche 12 février 2012 de 10h à 13h : Brunch**

Une invitation pour partager un moment de repos autour d'un bon repas avec parents et amis au centre communautaire. L'équipe de M Guy Weston préparera son buffet traditionnel (œufs, saucisses, jambon, rôties, fèves au lard, patates, crêpes, cretons, jus, lait, café) avec cette année deux nouvelles sortes de crêpes en extra ! Ajoutez à cela des desserts maison ...

### Dans ce numéro

En direct du conseil .....	2
Pour nous joindre .....	3
Budget .....	4
Affaires municipales .....	5
Loisirs .....	5
Avis publics (2) .....	6
Mot du maire .....	8
FADOQ La Fraternité ....	9
Vie scolaire .....	9
Vie paroissiale .....	10
Prévention incendie .....	11
Sécurité civile .....	12

Spécial Saint-Valentin : des roses seront offertes aux 50 premières dames arrivées, une collaboration de votre fleuriste Jardin de Clairo. Cet événement a pour but de recueillir des fonds pour l'entretien de l'église et du centre communautaire. Des billets sont disponibles au Marché Compagnat, auprès des membres du conseil de gestion ou à la porte le jour même.

Entrée : Adultes : \$12.00 6-12 ans : \$6.00  
5 ans et moins : gratuit

**Samedi 25 février 2012 de 13h à 16h30**

## Glissade

Sur le terrain voisin de l'école St-Laurent (ferme de Carl Massé, même endroit que l'an passé). Un après-midi de plaisir pour petits et grands !



Dans le cadre du programme de Kino Québec « Plaisirs d'hiver »

À la patinoire de Lawrenceville

**Soirée patinage et chocolat chaud**

**Samedi 28 janvier 2012 de 19h à 22h30**



## En direct du conseil

Compte-rendu des séances par Isabelle Cyr, conseillère

### Les conseils de décembre 2011 et janvier 2012

Comme nous partagerons encore cette chronique ensemble pour les mois à venir, je me permets de vous souhaiter une très bonne année 2012!

Depuis notre dernier rendez-vous, il y a eu plusieurs rencontres et séances du conseil. Alors voici, pour votre information, ce qui se passe dans votre municipalité.

#### Budget

Un avis de motion a été donné lors de la séance du 5 décembre 2011 pour la présentation d'un règlement afin d'établir l'imposition des taxes foncières municipales et les compensations pour l'année 2012. Conséquemment, lors d'une séance tenue le 20 décembre 2011, ledit règlement 2011-284 a été adopté.

Compte tenu des dépenses prévues au budget adopté par le conseil et de la nouvelle évaluation foncière qui a eu pour effet d'augmenter la valeur moyenne des immeubles du Village de Lawrenceville de façon significative, le conseil via ledit règlement, a décidé de réduire le taux de taxe par tranche de 100\$ d'évaluation, lequel passera donc pour 2012 de 1,03 \$ à 0,83 \$.

La municipalité est admissible à une subvention de 462 933 \$ provenant du transfert de la taxe d'accise sur l'essence pour les années 2010 à 2013, une étude et planification des travaux admissibles se feront donc en 2012 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux en 2013.

#### Communauté

La municipalité a accepté la demande de subvention du Service

des Loisirs de Lawrenceville relativement aux activités de Noël, notamment celles qui encadrent la parade.

Il nous fait plaisir aussi de vous informer de la continuité du service de transport adapté. L'adhésion au service de Trans-Appel a été renouvelée pour l'année 2012. Pour plus d'informations relativement aux services offerts vous pouvez consulter le site du Val St-François <http://www.val-saint-francois.qc.ca> ou vous pouvez téléphoner au (819) 845-2777.

La municipalité a accepté la demande d'appui présentée par monsieur Ian Fournier relativement au projet jeunesse « L'Atelier Jeunesse du Papillon d'Or » qui sera déposé au programme de la ruralité du CLD du Val-Saint-François.

Une subvention sera versée à la Fabrique Sainte-Famille, secteur de Lawrenceville, pour aider au maintien de la salle communautaire au sous-sol de l'Église Saint-Laurent pour l'année 2012.

L'offre de partenariat du Grand Prix Ski-doo de Valcourt pour leur 30<sup>e</sup> édition a été accepté par le conseil.

#### Régie des incendies

Le budget 2012 de la Régie inter municipale de protection contre l'incendie de Valcourt adopté lors de la séance régulière du conseil de la Régie tenue le 9 novembre 2011, a aussi été adopté par la municipalité. Il y a eu approbation du règlement d'emprunt portant le numéro 011 de la Régie inter municipale de protection contre l'incendie de Valcourt, décrétant l'achat d'un camion unité d'urgence et de l'emprunt requis pour en acquitter le coût.

### Service Régional d'aqueduc de Valcourt

Les prévisions budgétaires 2012 pour le service régional d'aqueduc regroupant la ville de Valcourt et les municipalités de Bonsecours, Lawrenceville, Racine, et Canton de Valcourt ont été acceptées par la municipalité.

#### Sécurité Civile

La dernière mise à jour du plan de sécurité civile a été effectuée en novembre 2010. Comme nous avons l'obligation de le tenir à jour, la municipalité a accepté l'offre de service de M. Raymond Gagné pour la mise à jour du plan de sécurité civile pour l'année 2012.

#### Vie scolaire

Les élèves de la classe de 4, 5, 6 de l'école Saint-Laurent désirent présenter une inscription pour participer à l'émission « La Petite Séduction » et recevoir un artiste dans notre village. Certains d'entre eux se sont présentés à une séance du conseil afin de demander un appui à leur projet. Le conseil a accepté de donner son appui à ce projet.

La municipalité a procédé à l'achat de sapins de Noël auprès de l'école Saint-Laurent et a versé une subvention pour le déjeuner de Noël des élèves.

Le maire M. Michel Carbonneau et le conseiller M. Pierre Bonneau ont accepté de rencontrer les jeunes au nom de la municipalité. Soit dit en passant, ils semblent avoir bien apprécié et qui sait, peut-être renouvelleront-ils l'expérience!

#### Autres contrats

Il y a eu renouvellement de la police d'assurance avec La Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2012.

Suite au départ de IPL, la municipalité a ajouté, à compter du 1er janvier 2012, une couverture d'assurance pour l'immeuble industriel municipal du 2095 rue Dandenault à Lawrenceville avec cette même compagnie.

## Urbanisme

Plusieurs modifications devront être apportées aux règlements d'urbanisme en 2012 pour les rendre conformes au schéma de la MRC. Compte de tenu de ce qui précède, la municipalité a accepté l'offre de services d'urbanisme de Monsieur Sylvain Demers.

La MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an soit du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012. Une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographie a été reçue par la municipalité. Cette dernière a donc décidé d'adhérer à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions présentées.

## Immeuble industriel municipal

Pour votre information, une entente de fin de bail est intervenue entre la municipalité et IPL le 8 décembre 2011. Cette entente prévoit la remise en état des lieux tel que prévue au bail.

La municipalité a accepté de louer à IPL Inc. trois (3) espaces bureau au 2e étage de l'édifice du 2095 rue Dandenault, pour le mois de janvier 2012.

Comme des réparations et/ou modifications sont nécessaires au bon maintien de l'immeuble et afin de minimiser les coûts de chauffage

de l'édifice, le conseil a alloué un budget pour effectuer des réparations et/ou modifications à l'immeuble du 2095 rue Dandenault.

## Ressources humaines

Compte tenu de la démission de Monsieur Sylvain Jeanson au poste d'inspecteur en voirie et responsable des travaux publics effective en date du 5 décembre 2011, la municipalité a entamé des démarches afin de trouver un nouvel inspecteur en voirie et responsable des travaux publics.

Pendant la période de vacance à ce poste, le conseil a autorisé la directrice générale à engager des employés temporaires pour effectuer diverses tâches de voirie ou de travaux publics.

L'augmentation salariale annuelle des employés municipaux réguliers prévue au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année sera établie en calculant la moyenne de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Canada, selon Statistique Canada, pour les cinq (5) années précédentes. Cette indexation est applicable à partir du 1er janvier 2012.

## Matières résiduelles

Sani-Estrie Inc. nous offre de disposer de nos déchets domestiques au même tarif à la tonne qu'en 2011. La municipalité a donc accepté cette offre pour l'élimination des déchets domestiques au site de Sherbrooke pour l'année 2012.

## Voirie

Compte tenu du travail et des rencontres supplémentaires nécessaires à la finalisation des travaux d'infrastructures de la route 243, la municipalité a autorisé le paiement de factures de Services Exp inc.

## Pour nous joindre

Bureau municipal  
2100, rue Dandenault  
Lawrenceville  
Tél. : 450-535-6398  
Télec : 450-535-6537

Heures d'ouverture :

Mardi :

8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Jeudi :

8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

## Pour toute urgence

Au niveau de l'aqueduc, égout ou voirie, appelez au bureau municipal au 450-535-6398.

En dehors des heures de bureau, composer le 819-822-7448 et laisser votre numéro de téléphone (c'est un téléavertisseur).

## Bacs de récupération

- PILES (batteries)
- CARTOUCHES D'ENCRE
- VÊTEMENTS (Récupex)
- LAMPES FLUOCOMPACTES
- PEINTURE, HUILE USÉE

Ces bacs sont accessibles au bureau municipal au 2100 Dandenault

## Salles de réception ou de réunion

Notre centre communautaire situé au sous-sol de l'église peut accueillir des groupes de 125 personnes pour des réunions, des repas ou des fêtes. Une cuisinette est incluse dans ce local. Nous mettons aussi à la disposition des plus petits groupes un local de réunion pouvant recevoir une douzaine de personnes.

Grande salle : 130\$

Petite salle : 30\$

Informations : 450-535-6857

Sureté du Québec

**310-4141**

sans indicatif régional

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012

<u>Activités de fonctionnement</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<b>Revenus de fonctionnement</b>		
Taxes	497 644 \$	488 778 \$
Paiements tenant lieu de taxes	2 600	2 600
Transferts	56 985	51 585
Services rendus	8 516	76 456
Imposition de droits	9 000	8 900
Amendes et pénalités	800	900
Intérêts	4 000	3 700
	<u>579 545</u>	<u>632 919</u>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
Administration générale	166 854	183 462
Sécurité publique	97 598	94 798
Transport	118 057	118 298
Hygiène du milieu	108 217	109 896
Santé et bien-être	1 706	0
Aménagement, urbanisme et développement	75 923	39 005
Loisirs et culture	31 190	32 988
Frais de financement	20 000	31 172
	<u>619 545</u>	<u>609 619</u>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement</b>	<b>-40 000</b>	<b>23 300</b>
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>		
Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté	45 000	0
Remboursement de la dette à long terme	0	-15 300
Affectation aux activités d'investissement	0	-3 000
Affectation au fonds de roulement	-5 000	-5 000
	<u>40 000</u>	<u>-23 300</u>
<b>Excédent de fonctionnement à des fins fiscales</b>	<u><u>0</u></u> \$	<u><u>0</u></u> \$

## Activités d'investissement

### **Acquisition d'immobilisations**

Administration générale	0 \$	4 000 \$
Transport	0	20 000
Loisirs et culture	0	15 000
	<u>0</u>	<u>39 000</u>

### **Affectations**

Affectation des activités de fonctionnement	0	3 000
Affectation de l'excédent accumulé	0	36 000
	<u>0</u>	<u>39 000</u>

### **Excédent d'investissement**

	<u>0 \$</u>	<u>0 \$</u>
--	-------------	-------------

## **PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2012-2013-2014**

Aucun projet d'investissement n'est planifié pour les années 2012, 2013 et 2014. La municipalité est admissible à une subvention de 462 933 \$ provenant du transfert de la taxe d'accise sur l'essence pour les années 2010 à 2013. Les travaux pour cette subvention doivent être terminés au plus tard le 31 décembre 2013. L'étude et la planification des travaux admissibles se feront en 2012 afin de pouvoir procéder à l'exécution en 2013.

### **Affaires municipales**

#### **Prévention incendie**

En 2012, les pompiers effectueront les visites préventives pour les avertisseurs de fumée dans les secteurs suivants :

- rue du Boisé
- rang 7
- rang 9
- rang 10
- rue Principale du 1523 au 2510

### **Loisirs et activités**

#### **Cours de karaté**

Pour enfants/ ados/ adultes, au centre communautaire de Lawrenceville  
Les jeudis de 18h15 à 19h  
Début : jeudi 26 janvier 2012  
Durée : 12 semaines  
Coût : 100\$, kimono en sus  
Inscriptions au 450-532-5482

#### **Ski de fond, raquette, motoneige**

Mère Nature ne nous a pas encore comblés avec les précipitations de neige cet hiver. Les responsables de la piste de ski de fond entretiennent le sentier au mieux dans les circonstances. Appel à tous les amateurs de sports d'hiver : raquette, motoneige, tout-terrain si vous suivez le sentier de ski de fond svp veuillez le longer et non pas passer dans les traces destinées aux skis. Pour les marcheurs il n'y a pas de problème à passer dans la piste. Merci !

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS PUBLIC DE CONSULTATION  
AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR  
LE PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2012-285  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2008-263**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance tenue le 16 janvier 2012, le conseil de la municipalité de Lawrenceville a adopté par résolution le « projet de Règlement no. 2012-285 modifiant le Règlement de zonage no. 2008-263 » concernant les définitions, les normes de protection des rives et du littoral, les dispositions sur les éoliennes commerciales, les normes d'implantation particulières relatives à la gestion des odeurs, les dispositions relatives aux M.R.F., les dispositions relatives à la construction de résidences dans les îlots déstructurés et les dispositions relatives aux usages permis et aux normes d'implantation par zone.

Plus spécifiquement aux fins de :

- MODIFIER L'ARTICLE 1.9 CONCERNANT LES DÉFINITIONS;
- MODIFIER TOUS LES ARTICLES DES SECTIONS 2 ET 3 DU CHAPITRE 12 CONCERNANT LES NORMES DE PROTECTION DES RIVES ET DU LITTORAL;
- MODIFIER L'ARTICLE 13.2 POUR AJOUTER LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DANS LA NORME D'ABATTAGE LE LONG D'UN CHEMIN PUBLIC;
- MODIFIER L'ARTICLE 13.4 POUR AJOUTER LES ZONES AGRO-FORESTIÈRES DYNAMIQUES;
- CRÉER LA SECTION 3 DU CHAPITRE 14 CONCERNANT LES NORMES D'IMPLANTATION PARTICULIÈRES RELATIVES À LA GESTION DES ODEURS;
- CRÉER L'ARTICLE 14.9 SUR LES ZONES DE PROTECTION POUR LES INSTALLATIONS À FORTE CHARGE D'ODEUR AUTOUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION ET DES AIRES DE VILLÉGIATURE;
- AJOUTER L'ARTICLE 14.10 SUR LA PROHIBITION DES NOUVELLES INSTALLATIONS D'ÉLEVAGE À FORTE CHARGE D'ODEUR;
- AJOUTER L'ARTICLE 14.11 CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES À UNE INSTALLATION D'ÉLEVAGE À FORTE CHARGE D'ODEUR DÉROGATOIRE SINISTRÉE OU ABANDONNÉE;
- AJOUTER L'ARTICLE 14.12 SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES À UNE INSTALLATION D'ÉLEVAGE DÉROGATOIRE VISÉE PAR UN PROJET D'AGRANDISSEMENT;
- AJOUTER L'ARTICLE 14.13 SUR LES DISPOSITIONS RELATIVES AU REMPLACEMENT D'UNE INSTALLATION D'ÉLEVAGE À FORTE CHARGE D'ODEUR DÉROGATOIRE;
- CRÉER LA SECTION 4, DU CHAPITRE 14 CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX M.R.F.;
- MODIFIER L'ARTICLE 14.19 SUR L'ÉPANDAGE ET LE STOCKAGE TEMPORAIRE À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE AGRICOLE;
- MODIFIER L'ARTICLE 14.20 SUR L'ÉPANDAGE ET LE STOCKAGE TEMPORAIRE À L'EXTÉRIEUR DE LA ZONE AGRICOLE;
- MODIFIER L'ARTICLE 14.21 SUR LE STOCKAGE TEMPORAIRE DES M.R.F AU SOL;
- AJOUTER L'ARTICLE 14.22 CONCERNANT LES DISTANCES SÉPARATRICES D'ÉPANDAGE;
- MODIFIER L'ARTICLE 15.20 CONCERNANT L'IMPLANTATION DES ÉOLIENNES COMMERCIALES;
- AJOUTER LA SECTION 13 AU CHAPITRE 15 CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE EN ZONE AGRICOLE;
- AJOUTER LA SECTION 14 AU CHAPITRE 15 CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION DE RÉSIDENCES DANS LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS;
- MODIFIER LES GRILLES DES USAGES, DES CONSTRUCTIONS ET DES NORMES D'IMPLANTATION AUTORISÉS PAR ZONE;

- MODIFIER LE PARAGRAPHE J) DE L'ARTICLE 5.8 CONCERNANT LES RENVOIS;
- CHANGER OU MODIFIER LA NUMÉROTATION DES ARTICLES;
- MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE;
- CRÉER LE PLAN DE CONTRAINTES.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le 6 février 2012 à 19 h 00, au bureau municipal situé au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire dans le cadre d'une conformité au Schéma d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires d'affaires et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné à Lawrenceville, ce 19 janvier 2012.

GINETTE BERGERON  
DIRECTRICE GÉNÉRALE

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS PUBLIC DE CONSULTATION  
AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR  
LE PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2012-286  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 2008-264**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance tenue le 16 janvier 2012, le conseil de la municipalité de Lawrenceville a adopté par résolution le « projet de Règlement no. 2012-286 modifiant le Règlement de lotissement no. 2008-264 » concernant les îlots déstructurés, zones RD.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le 6 février 2012 à 19 h 00, au bureau municipal situé au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire dans le cadre d'une conformité au Schéma d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires d'affaires et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné à Lawrenceville, ce 19 janvier 2012.

GINETTE BERGERON  
DIRECTRICE GÉNÉRALE



## Mot du maire

M Michel Carbonneau

La page est sur le point de se tourner définitivement. Le démantèlement de l'usine d'IPL est à toute fin pratique terminé. Ne reste plus que quelques rebuts ici et là qui devraient disparaître avant la fin du mois. Seuls trois bureaux demeurent en opération, le temps de fermer les livres.

Difficile de prévoir pour l'instant quelle entreprise écrira le prochain chapitre de l'histoire industrielle de Lawrenceville en prenant le relais d'Agropur et d'IPL. Vendredi le 20 de ce mois, nous avons accueilli de nouveaux visiteurs venus de France ... et de Valcourt ! Rien n'est conclu pour l'instant, mais l'intérêt suscité jusqu'ici par notre immeuble industriel est de bon augure.

À n'en pas douter, la gestion de la transition dans le dossier du motel industriel constitue le premier défi que devra relever l'administration municipale au cours de l'année 2012. Nous nous affairons déjà à assurer un passage harmonieux de l'hiver en colmatant les fuites d'air et en assurant un niveau de chauffage aussi économique que sécuritaire. L'exercice aura permis de prendre la mesure de l'immensité des lieux.

Le deuxième défi d'importance est celui de la planification de la deuxième phase des travaux d'infrastructures. Après ceux réalisés sur la rue principale en 2010, il nous faut entreprendre ceux de la rue Dandenaault. Nous avons jusqu'à la fin de l'année 2013 pour profiter des subventions découlant de la taxe d'accise. Cela peut sembler encore loin, mais l'expérience nous a appris qu'il faut s'y prendre à l'avance. Notre objectif est d'élaborer les plans définitifs au cours de 2012 afin de pouvoir réaliser les travaux au début

de 2013 et éviter ainsi de devoir les terminer à la hâte avant le gel. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier au fur et à mesure de son développement.

Le troisième défi n'est pas nouveau, et il débordera 2012, mais il n'est pas moins important pour autant. Il s'agit de la qualité de vie dans le village. Je lisais récemment le dernier numéro de la revue URBA de l'Union des Municipalités du Québec totalement consacré aux points de vue de jeunes, entre 18 et 35 ans, impliqués en politique municipale. Ils font partie de ce qu'il est convenu d'appeler la génération Y.

Ce qui m'a le plus frappé dans ce numéro, c'est comment ces jeunes ont une vision élargie de l'administration municipale. Leurs préoccupations et leurs aspirations sont très loin de la seule gestion des services de base que constituent la voirie, l'aqueduc et les égouts. Voici quelques-uns de leurs propos :

« Pour moi, l'élu municipal c'est le citoyen ordinaire qui a un rôle privilégié de représenter ses concitoyens au sein de la municipalité. » Amélie Mercier, conseillère à Amos

« Il est primordial d'assurer une vision globale du développement de la ville pour gérer à long terme au-delà du cycle des élections. » Alexandre Côté, conseiller à Victoriaville

« J'ai l'impression qu'aujourd'hui, on définit la participation citoyenne comme le seul acte d'aller voter alors que je considère que c'est avant tout prendre soin de son milieu. » Alexandre Plante, conseiller à Brosard.

« Une municipalité dynamique et attrayante augmentera proportionnellement ses revenus alors qu'une municipalité ennuyante et apathique ne pourra que subir le coût de sa stagnation. » David Bousquet, conseiller à Saint-Hyacinthe

« Je crois qu'on a le devoir d'imaginer le futur et de le planifier » Corina Bastiani, conseillère à Sorel-Tracy

« Les élus doivent maintenant prendre des décisions en lien avec l'art de vivre. » Claudia d'Asti, conseillère à Ville de Charlemagne

Développer un art de vivre est un défi qui s'offre à nous plus que jamais et qu'il nous faut relever pour notre municipalité, pour nos enfants, nos familles et nos aînés. Et il semble bien que la génération montante des élus municipaux y soit particulièrement sensible. Leur enthousiasme est palpable à travers l'expression de leurs rêves et de leurs ambitions. Sans doute peuvent-ils apprendre des générations qui les précèdent, mais à les écouter, on comprend que la réciprocité est tout aussi vraie !

Je termine sur une note plus terre à terre pour vous dire que le prochain compte de taxes sera accompagné d'un texte explicatif afin de vous permettre de comprendre les changements occasionnés par le nouveau rôle d'évaluation.

*Michel Carbonneau*

\* Revue URBA Décembre 2011-Janvier 2012 Vol. 32/ Numéro 6



## Fin de l'année 2011

Janvier revient en force avec le froid et la neige enfin !

Les élèves de l'école St-Laurent sont revenus heureux et plein d'énergie pour le début de l'année 2012.

C'est tout en douceur que nous avons terminé 2011. Après le marathon pour préparer notre spectacle de Noël qui s'est très bien déroulé, nous avons passé une dernière journée d'école bien occupée.

C'est avec des yeux tout ensommeillés et vêtus de nos plus beaux atours du matin, que nous avons débuté notre journée avec des fruits et des crêpes sucrées. Nous avons eu aussi une belle histoire de Noël racontée par M. Pierre Bonneau. Les élèves, tout comme lui, ont bien apprécié ce petit moment de poésie... et presque tous ont entendu le grelot sonner. Merci de cette belle visite !

Après un petit ménage et une récréation prolongée, nous sommes allés patiner à Valcourt. À notre retour, un bon chocolat chaud nous attendait. Des bizous, des échanges de cadeaux et des au revoir à nos deux stagiaires Cloé et Maryline, et hop, l'année était terminée... en route pour des vacances bien méritées! Merci aux parents accompagnateurs, à Sylvie L. et à la municipalité de nous avoir permis une si belle journée !

Toute l'équipe de l'école St-Laurent vous souhaite une belle année 2012.

## Campagne de sécurité dans le transport scolaire 2012

Prenez note que la campagne annuelle de sécurité dans le transport scolaire se déroulera du 30 janvier au 10 février 2012 sous le thème,

« M'as-tu vu? ». Soyez vigilants dans les zones scolaires, en présence des enfants et des autobus d'écoliers.

## Inscription annuelle des élèves

Dans la semaine du 6 au 10 février 2012, vous recevrez un formulaire d'inscription préimprimé avec le nom de votre enfant. Vous aurez à vérifier les renseignements déjà inscrits et signer le formulaire. Pour faire l'inscription de vos tout-petits pour la maternelle ou passe-partout (4 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre), vous devez vous présenter au secrétariat le lundi ou mercredi entre 8h15 et 16h. Vous devez apporter l'original du certificat de naissance de votre enfant (grand format), une pièce d'identité (exemple : permis de conduire, carte ass.-maladie).

## Campagnes de financement

### Vente de sapins

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont pu encourager l'école en achetant un sapin. Nous avons amassé un montant de : 544,76 \$

Nous remercions Mme Sonia Gauthier pour sa grande disponibilité et son implication dans cette campagne de financement ainsi que la Pépinière Univert et Matériaux BMR à Lawrenceville.

### Boulangerie artisanale

Encore une fois, nous remercions toutes les personnes qui ont pu encourager l'école en achetant des produits de la « Boulangerie Artisanale ». Le montant amassé est de : 1341,75 \$.

Un grand merci à Mme Sylvie Lachance pour son implication dans cette campagne de financement ainsi qu'à Mme Johanne Dufresne pour la

fabrication des produits de la Boulangerie. De plus, nous remercions Mme Joanne Morissette pour la préparation et la distribution des boîtes aux familles.

L'argent amassé des campagnes de financement servira pour le voyage de fin d'année.

## Service de surveillance après l'école

N'oubliez pas que l'école bénéficie d'un service de surveillance après l'école pour vos enfants. Ce service est offert par les Loisirs de Lawrenceville. Vos enfants sont supervisés par Madame Lianne Benoit surveillante sur l'heure du midi pendant les journées de classe. Les heures sont de 15h15 à 17h15 du lundi au vendredi. Pour une inscription ou des informations, vous pouvez communiquer avec Monsieur Yannick Bouthillette au 450 535-6737.

## Club FADOQ - La Fraternité

### Fête de la Saint-Valentin

Jeudi 9 février 2012, 13h.

### Viactive

les lundis et mercredis de 9h à 10h.

### Cartes, baseball poche et pétanque atout

Jusqu'au 6 mai 2012 tous les jeudis à 13h00.

Toutes ces activités se déroulent au centre communautaire.

## Activités régionales

### Bingo des adultes

Organisé par : l'Association des Pompiers et la Garde paroissiale de Valcourt. Plus de 1000 \$ remis en prix. Mercredi le 8 février 2012, 19h30  
Salle Communautaire de Valcourt



## Bénévoles recherchés

Nous sommes à bâtir et bonifier notre liste de bénévoles. Des gens nous ont quittés. Notre équipe de bénévoles diminue.

Vous êtes nouvellement retraités? Vous cherchez tout simplement une façon de vous impliquer plus régulièrement dans notre communauté? Vous avez quelques heures à donner par semaine, par mois ou à l'occasion?

Nous avons besoin de vous!

Selon vos intérêts, vous pouvez vous impliquer dans les célébrations (messe, ADACE, funérailles) : accueil, lecture, service à l'autel, animation. Vous pouvez aussi vous occuper de l'entretien (ménage) de l'église, polissage des vases sacrés, participer aux activités de financement (brunch et autres).

Vous pouvez donner votre nom en communiquant avec le secrétariat de la paroisse au 450-535-6684 ou avec un membre du Conseil de gestion ou du conseil de pastorale.

Merci à l'avance pour votre implication!

## Merci

À Gilles Mercier et Johanne Héroux qui ont été réélus pour un mandat de trois ans au conseil de gestion.

À Johanne Tardif et Stéphane Tessier qui ont accepté de se joindre à l'équipe d'animation des ADACE.

## Nouveaux tarifs

L'archevêché de Sherbrooke a décrété les tarifs suivants pour l'année 2012

Funérailles	350\$
Sympathies à l'église	150\$
Mariage	250\$
Baptême	Gratuit

## Retournés vers le Père

Notre communauté a été attristée par le décès de trois de ses membres depuis la mi-décembre.

- M Roger Grenier né le 23 novembre 1944 et décédé à Sherbrooke le 9 novembre 2011. M Grenier était le fils de Léonard Grenier et Mariette Marchesseault, l'époux d'Estelle Roy et le père de Chantal. Ses funérailles ont eu lieu dans notre église le 17 décembre.
- M Gilles Fontaine décédé à Lawrenceville le 8 janvier 2012. M Fontaine était le fils d'Armand Fontaine et d'Eva Ducharme, il était né le 2 mai 1950. Ses funérailles ont eu lieu à Valcourt le 14 janvier.
- M Marcel Béland décédé à Valcourt le 14 janvier 2012. M Béland était le fils de Bernard Béland et Marie-Jeanne Nadeau, l'époux de Gilberte Dubois et le père de Ghyslain, François et Chantal. Il était né le 3 avril 1949. Ses funérailles ont eu lieu dans notre église le 21 janvier.

Les inhumations se feront le printemps prochain dans notre cimetière.

Nos sympathies à toutes ces familles.

## Date de tombée

Pour une parution dans le Moulin express : [munlaw@cooptel.qc.ca](mailto:munlaw@cooptel.qc.ca) à l'attention du Moulin Express

*Les informations devront être reçues*

*Édition Réception des infos*  
Avril.....avant le 23 mars

## Reçus d'impôt 2010

Les reçus d'impôt pour l'année 2011 sont disponibles à l'église dès maintenant et ce jusqu'au 31 janvier prochain. Par la suite, les reçus non récupérés seront postés. Vous pouvez contribuer à réduire les frais de poste de note communauté en prenant votre reçu ou en demandant à un parent, un ami ou un voisin de le récupérer pour vous. Merci!

Pour ceux et celles qui n'ont pas encore demandé leur reçu pour leur don de 2011, il suffit de communiquer avec la trésorière, Joanne Morissette, Tél : 450-535-6347.

## Rappel

Qu'est-ce qui est admissible sur ce reçu officiel ? Dîme, quêtes (régulières et spéciales), dons en argent.

Qu'est-ce qui ne l'est pas (légalement non admissible) ? Messes, lampes, lampions, entretien cimetière.

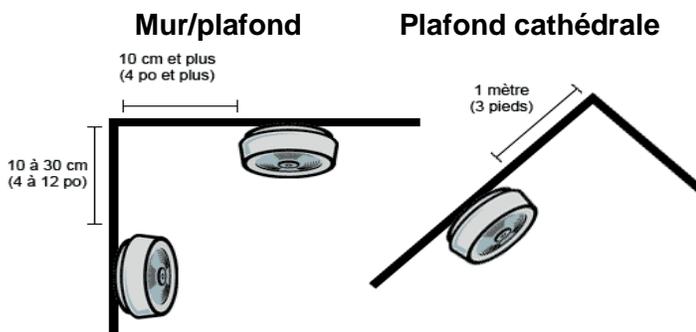
 <b>BONNE FÊTE !</b>	
Jean-Christophe Héroux	1 février
Réjean Dubois	2 février
Mégan Massé	7 février
Linda Beaulieu	9 février
Sylvie Lachance	14 février
Lucie Proulx	16 février
Gabriel Brien	19 février
Francine Boisvert	27 février
Keena Boisvert	1 mars
Pierre Demers	1 mars
Jacques Boisvert	4 mars
Jocelyn Cleary	6 mars
Jonathan Héroux	7 mars
Daniel Héroux	10 mars
Serge Dubois	14 mars
Denis Demers	16 mars
Marie-Blanche Tessier	20 mars
Hélène Demers	22 mars
Johanne Dépôt	31 mars

Encore cette année, la Régie poursuit son programme de vérification des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone sur son territoire. Les pompiers, en équipe de deux, se présenteront chez vous en uniforme et munis d'une carte d'identité. Ils prendront quelques minutes pour faire les vérifications d'usage et vous donneront quelques conseils de sécurité. Voici un bref rappel des normes exigées au règlement municipal concernant le nombre d'avertisseur requis dans votre résidence ainsi que leur emplacement idéal. Le terme résidence, utilisé dans cette chronique, représente tous types de bâtiments résidentiels.

## L'AVERTISSEUR DE FUMÉE

Nous tenons à vous rappeler que l'avertisseur de fumée est obligatoire dans chaque résidence. Voici où il faut l'installer:

- il faut installer l'avertisseur de fumée selon les recommandations du fabricant;
- sur chaque étage, à l'exception des greniers et des vides sanitaires;
- s'il est au plafond, installez-le à plus de cent millimètres (100 mm) ou 4 pouces d'un mur;
- s'il est sur un mur, installez-le de façon à ce que le haut de l'avertisseur se trouve à une distance de cent à trois cent millimètres (100 à 300 mm) ou de 4 à 12 pouces du plafond; (voir illustration ci-bas)
- aux étages des chambres à coucher, l'avertisseur de fumée doit être installé au plafond ou aux murs du corridor menant aux chambres;
- aux autres étages, l'avertisseur de fumée doit être placé près des escaliers de façon à intercepter la fumée qui monte;
- respectez une distance minimale d'un mètre (1 m) entre un avertisseur de fumée et la bouche d'air de votre échangeur d'air.



## QUAND DOIS-JE REMPLACER L'AVERTISSEUR DE FUMÉE ?

Nous recommandons de changer l'avertisseur à tous les 10 ans. Pour un avertisseur de fumée de 15\$, ça représente 1,50\$ par année pour augmenter considérablement vos chances de survivre à un incendie. Pensez-y !!!

## L'AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

Si votre résidence est munie:

- d'un appareil à combustion ou;
- d'une porte donnant directement dans le garage ou;
- d'un atelier de réparation d'outils directement lié à votre logement.

Vous devez, depuis octobre 2011, munir votre résidence d'avertisseur de monoxyde de carbone.

Comme pour l'avertisseur de fumée, l'avertisseur de monoxyde de carbone a pour fonction de vous avertir. Voici où il devrait être installé:

- il faut installer l'avertisseur de monoxyde de carbone selon les recommandations du fabricant;
- sur chaque étage de votre résidence ou logement;
- dans le corridor, près des chambres à coucher;
- près de la porte du garage;
- dans la pièce située au dessus du garage;
- près de la porte de l'atelier de réparation d'outils;
- au plafond ou, puisque le monoxyde de carbone a presque le même poids que l'air, à n'importe quelle hauteur sur un mur.

## QUAND DOIS-JE REMPLACER L'AVERTISSEUR DE MONOXYDE ?

L'avertisseur de monoxyde de carbone a une durée de vie limitée. La plupart des fabricants indiquent, sur l'avertisseur de monoxyde, la date de fabrication ou celle du remplacement recommandé. Cette dernière est généralement de 6 ans.

N'oubliez pas qu'un des meilleurs moyens de prévenir l'accumulation de monoxyde de carbone dans votre résidence demeure l'entretien de vos appareils à combustion.

**Nos pompiers, sont là dans un seul but, celui d'aider à vous sauver la vie. N'hésitez donc pas à leurs ouvrir la porte et à leurs poser des questions.**



## Sécurité Civile de la Région-de-Valcourt

Certains membres des Organisations municipales de la sécurité civile de la Région-de-Valcourt ont participé à deux activités de formation en sécurité civile cet automne. Une activité traitant du « Leadership et la prise de décision lors de sinistres majeurs », l'autre activité ayant comme sujet la gestion d'un « Centre de coordination municipal ». Ce sont deux cours de formation agréées par le ministère de la Sécurité publique du Québec dans le domaine de la sécurité civile.

Rappelons qu'en 2009 la Région-de-Valcourt s'est dotée d'un « Plan de sécurité civile intermunicipal » regroupant les municipalités de Bonsecours, Lawrenceville, Maricourt, Sainte-Anne-de-la-Rochelle, Canton de Valcourt et Ville de Valcourt. Le comité intermunicipal de la sécurité civile, alors responsable de la planification, avait produit ce Plan grâce à une volonté des élus municipaux de s'entraider et de partager les ressources d'intervention de tout un chacun. « Tout le monde était bien conscient que les limites municipales ne font pas office de limite de rayonnement de sinistre, d'où l'avantage de mettre les ressources en commun ». Au terme d'un travail de collaboration et de planification de 2 ans, le Plan de sécurité civile intermunicipal avait été produit. Ce comité s'est d'ailleurs vu décerner une « mention d'honneur en sécurité civile » par le ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Mérite québécois de la sécurité civile. Le « Mérite » étant une distinction annuelle qui reconnaît de façon tangible les efforts accomplis en sécurité civile.

Mais, ce n'est pas parce qu'il y a un « plan » que nos 6 municipalités sont nécessairement aptes et entraînées à intervenir. La mise en œuvre du programme de formation en sécurité civile a pour but de s'assurer de pouvoir intervenir de façon optimale. Les objectifs du programme de formation étant de favoriser la compréhension du rôle et des responsabilités des responsables et des équipes dans les différentes missions nécessaires lors de sinistres majeurs, de mieux comprendre le fonctionnement du plan de sécurité civile et les conditions de son activation, mais aussi de regrouper en un seul groupe les 6 équipes d'intervention municipales à des cours adaptés à leur mission respective. En tout, ce sont plus de 130 personnes qui sont impliquées dans ces 6 municipalités, dont plusieurs citoyens-volontaires. Les responsables municipaux envisagent de maintenir ce programme de formation en sécurité civile sur une longue période.

Afin de pouvoir offrir ces formations, une demande de contribution financière a été sollicitée auprès de Sécurité publique Canada. Nous avons donc pu offrir ces deux activités en partie grâce à cette contribution financière. Deux autres activités de formation sont prévues cet hiver.

C'est davantage de sécurité qui résultera du programme de formation étoffé en sécurité civile.

*Par : Raymond Gagné, chargé de projet en sécurité civile*

